

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 25 juin 2012

Séance du 29 mai 2012

## 27 PRU Rouher – secteur Dunant - acquisition de parcelles à l'euro symbolique pour l'aménagement d'espaces publics et la construction des futurs centres commercial et social

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
Mme PAMART  
Mme BARBETTE  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA



Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme CARLIER  
M. SZPIRKO  
M. BEAUBRUN  
Mme FEVRIER  
M. BELMHAND  
Mme MAUPIN  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Rouher, il est nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur. Des échanges de terrains doivent intervenir notamment avec le Logement Francilien.

A ce titre, cet organisme bailleur propose de céder à l'euro symbolique, au profit de la Ville de Creil, les parcelles cadastrées section BI n°261, 284, 286, 311, 317 et 318 pour parties pour une contenance totale d'environ 6.281 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont destinées à l'aménagement d'un espace public et à la construction

# maintenant !

d'un bâtiment à usage de commerces et bureaux et d'un centre social. France Domaine a fixé, par courrier en date du 16 avril 2012, la valeur de ces terrains à 157.000 euros pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques.

Aussi, il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de Renouvellement Urbain,  
Vu l'estimation de France Domaine en date du 16 avril 2012,  
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 29 mai 2012,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 36                      Pour : 36                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BI n°261, 284, 286, 311, 317 et 318 pour parties pour une contenance totale d'environ 6.281 m<sup>2</sup> appartenant au Logement Francilien.

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2118/0009/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12  
notifiée 04.07.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12  
Jean-Claude VILLEMMAIN

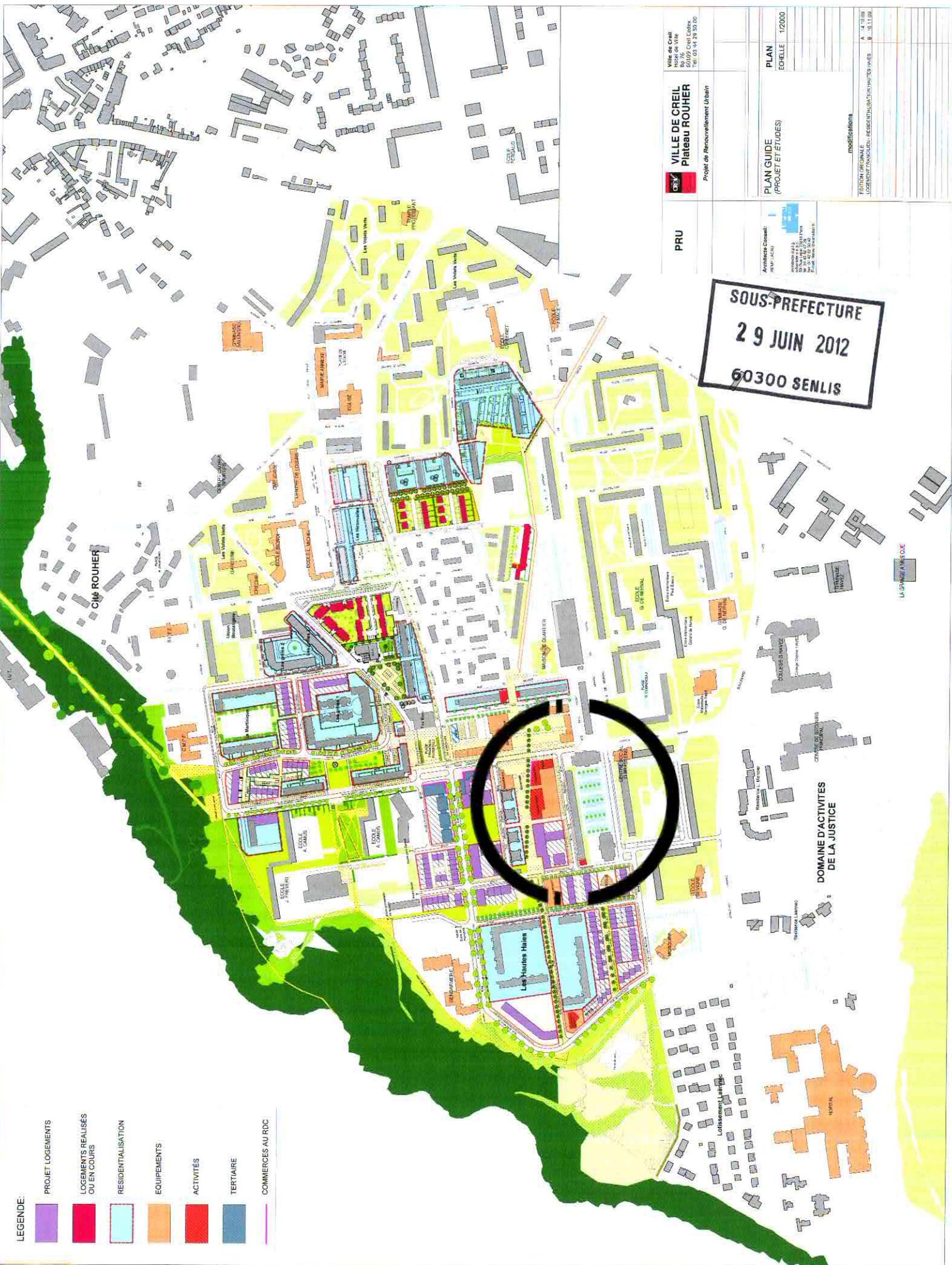


Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 04.07.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



LEGENDE:

- PROJET LOGEMENTS
- LOGEMENTS REALISES OU EN COURS
- RESIDENTIALISATION
- EQUIPEMENTS
- ACTIVITES
- TERTIAIRE
- COMMERCES AU RDC

Ville de Creil  
 BP 76 - VIRE  
 60100 CREIL  
 TEL: 03 44 25 50 00

**VILLE DE CREIL**  
**Plateau ROUHER**

Projet de Renouvellement Urbain

PLAN GUIDE  
 (PROJET ET ETUDES)

PLAN  
 ECRITURE 1/2000

modifications

FEUILLE D'ORIGINAL  
 LOBREMONT/CREIL/PLATEAU ROUHER  
 A - 14.10.09  
 B - 05.11.09

PRU

Architecture Concept  
 HENRI JACQUET

INDICATEUR DE  
 QUALITE D'AMENAGEMENT  
 DE LA VILLE (IQA)  
 PLAN DE LA VILLE  
 PLAN DE ZONAGE

**Sous-PREFECTURE**  
**29 JUN 2012**  
**60300 SENLIS**

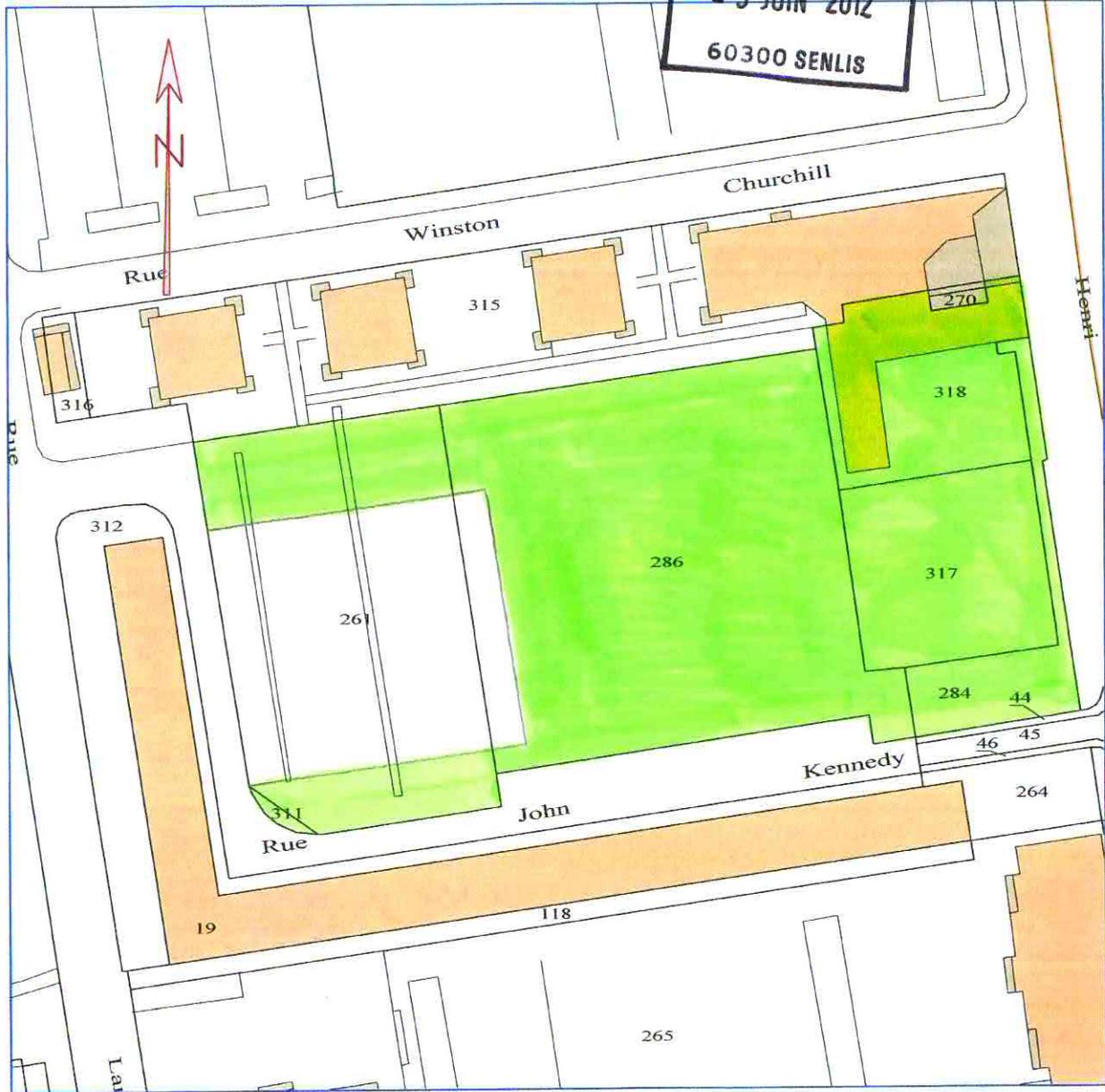
DOMAINE D'ACTIVITES  
 DE LA JUSTICE

HOPITAL



EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

SOUS-PREFECTURE  
29 JUIN 2012  
60300 SENLIS



PRU ROUHER – Secteur Dunant

\*\*\*

Cession à l'euro symbolique  
de Logement Francilien au profit de la Ville de Creil

